## MINISTERE DE LA DÉFENSE

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Instruction n° 1400/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014

Format : A4

## CERTIFICAT MÉDICO-ADMINISTRATIF D'APTITUDE

(Durée de validité : deux ans sauf mention contraire)

Prénom: Roland

Né(e) le : 10/05/1988		Grade: Sergent	Grade: Sergent		
Spécialité ou qualification : Identifiant défense :			0877041832		
Adressé par (1):			Date de réalisation de la VMP : 28/04/2025		
En vue de déterminer (2) :		Conclusion	Durée (3)		
X	l'aptitude générale au service (4 et 5)		Apte		
X	Aptitude à la spécialité (4) : ESR infanterie		Apte		
$\boxtimes$	l'aptitude à la conduite de (4 et 6) véhicules légers : VL ☐ Port obligatoire de correction optique		Apte		
X	l'aptitude au parachutisme militaire (9) : Saut à ouverture automatique	(SOA)	Apte	12 mois	
X	l'aptitude au parachutisme militaire (9) : Passager tandem		Apte	12 mois	
Et la p	résence d'une contre-indication médicale(2) :				
X	à la pratique de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) (4)		Non		
	avec rédaction d'une fiche de re	ecommandations (10)			
En co	nclusion : l'intéressé est				
X	apte à servir				
	apte à servir avec restrictions d'emploi (précisées ci-dessous)				
	inapte temporaire à servir				
	inapte définitif à servir				
Restr	rictions ou commentaires :				

## à FONTAINEBLEAU le 28/04/2025

**NOM: LARGILLIERE** 

Roland LARGILLIERE 28/04/2025 16:12:59 affb8fc33f47c262d8da62ea54380346 Le présent certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

La prochaine visite médicale doit avoir lieu avant fin 04/2027

Dr Jean-Eric Macé (12)
MP

Jean-eric Macé

28/04/2025 16:13:01

35911d60dd1696a1ee68a1c0f5678965

2EME CENTRE MEDICAL DES ARMEES - 75EME ANTENNE MEDICALE N° RPPS : 10101139169

<sup>1.</sup> Grade, nom, fonction de l'autorité militaire ayant demandé la VMP. / 2. Cocher les cases utiles. / 3. Préciser la durée de validité de l'aptitude, si inférieur à deux ans. / 4. A renseigner obligatoirement lors de la VMP. / 5. Intègre l'aptitude à servir dans la marine. / 6. Une décision différente d'aptitude selon les permis doit être précisée dans les restrictions. / 7. Sous réserve de la mise en condition opérationnelle adaptée / 8. Risque sanitaire équivalent à la métropole : pays de l'UE, Amérique du nord, Australie et Nouvelle-Zélande, DOM-COM sauf Guyane et Mayotte. / 9. Saut à Ouverture Automatique et Saut à Ouverture Commandée et Retardée. / 10. Préciser si transmission au spécialiste EPMS d'une fiche de recommandations. /